



Mentions obligatoires d'un site E-commerce en France

Tous les sites internet, qu'ils soient édités à titre professionnel ou à titre non professionnel, doivent afficher des mentions obligatoires pour l'information du public. Le non-respect de ces obligations est sanctionné.



Sur le site d'une société, on doit avoir les mentions suivantes :



Raison sociale |
Dénomination



Adresse du siège
social



Numéro de
téléphone et E-
mail



Nom du directeur
de la publication



Forme Juridique
(SA | SARL,,)



Coordonnées de
l'hébergeur



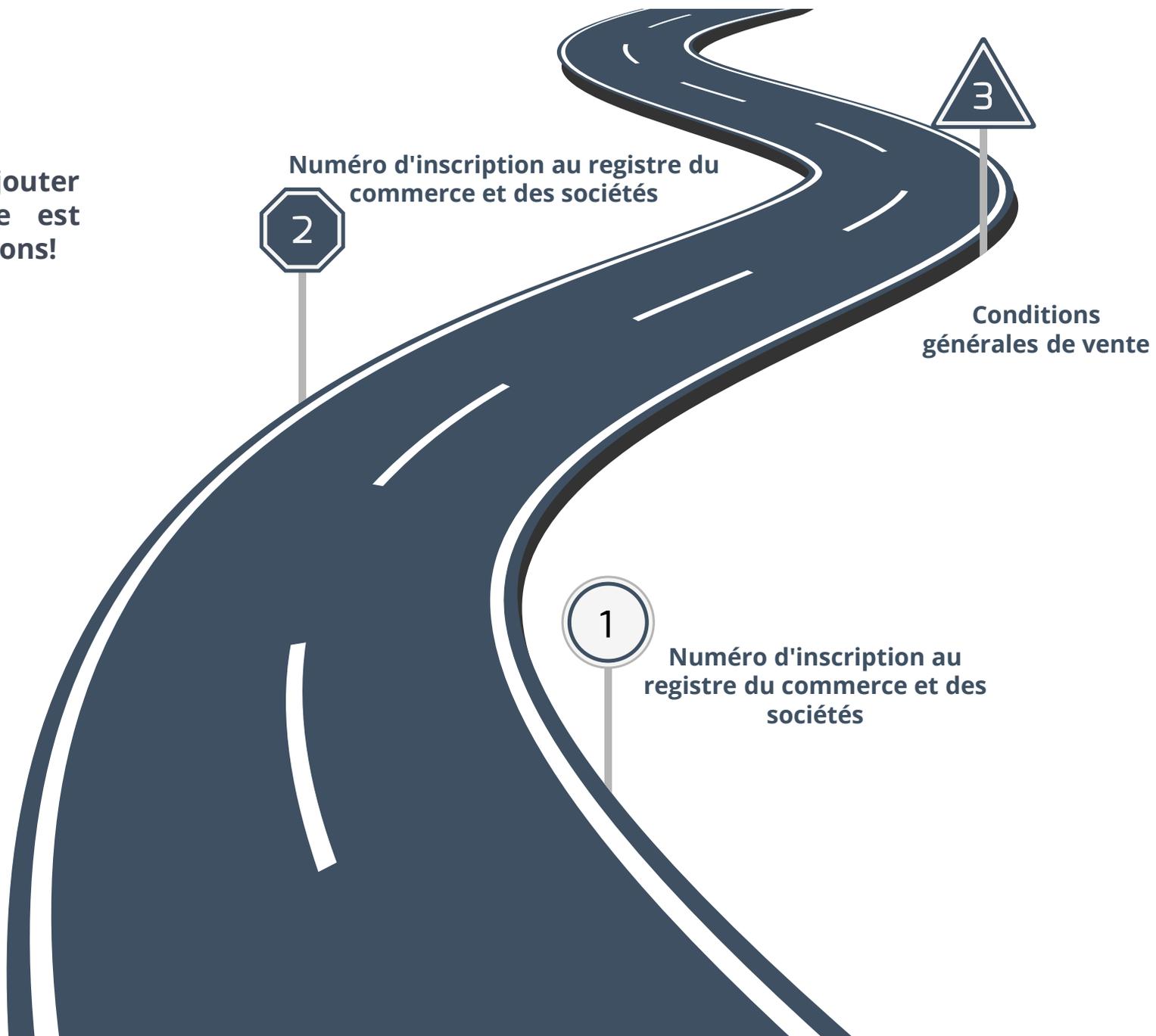
Montant du
capital social



En cas d'activité commerciale, il faut ajouter certaines mentions obligatoires. La route est longue mais permet d'éviter de lourdes sanctions!

Les Conditions Générales de vente doivent contenir:

- Le prix TTC en euros
- Frais et date de livraison
- Modalités de paiement
- Service après vente
- Droit de rétractation
- Durée de l'offre
- Coût de la communication à distance



La vente par voie électronique impose certaines obligations supplémentaires par rapport à la vente classique. Ces obligations concernent notamment l'information à fournir au consommateur tant à la phase précontractuelle qu'au cours de la phase contractuelle.

Cette obligation d'information concerne:

- Le droit de rétractation, délais et modalités et le formulaire type pour exercer ce droit.
- le fait que le consommateur supporte les frais de renvoi du bien en cas de rétractation et, pour les contrats à distance, le coût de renvoi du bien lorsque celui-ci, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste
- l'information sur l'obligation du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation
- l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles il le perd
- les informations relatives aux coordonnées du professionnel.

A faire apparaître



Etapes à suivre avant la conclusion du contrat



Possibilité de modifier la commande avant validation



Langues proposées

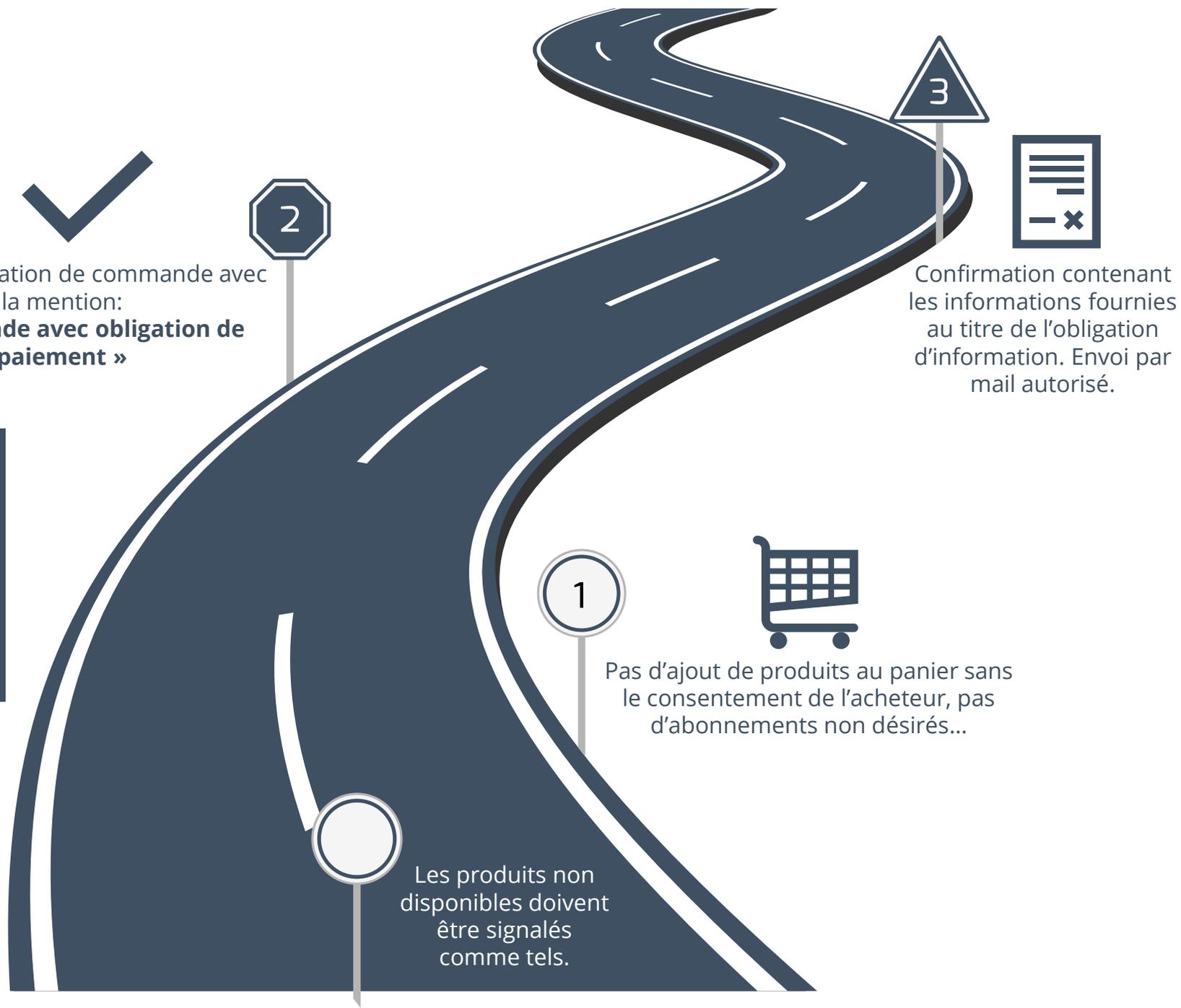


Conditions d'archivage et d'accès aux contrats



CGV accessibles depuis toutes les pages

La vente par voie électronique fait l'objet d'un régime spécifique. Le contrat de vente par internet, comme tout contrat de vente, doit éviter les pratiques trompeuses. Cela implique d'autres mentions et bonnes pratiques à faire apparaître lors du processus de commande.



Les réductions de prix et les soldes doivent elles aussi faire l'objet de mentions spéciales.



Les réductions tout au long de l'année.

Le professionnel devra déterminer lui-même son prix de référence, sous réserve d'être à même de justifier de sa réalité économique et que cette annonce ne constitue pas une pratique déloyale.

Les offres spécialement adressées à certains consommateurs, par exemple, les réductions liées à l'âge, à la possession d'une carte de fidélité ou autre, doivent, sous peine de constituer une pratique commerciale trompeuse sur les conditions de la vente, énoncer clairement les conditions dans lesquelles le consommateur pourra accéder à ces offres préférentielles.



Les soldes à des périodes spécifiques

Les produits soldés doivent avoir été payés et proposés à la vente depuis au moins un mois à la date de début de la période de soldes.

Les produits soldés doivent clairement apparaître comme tels sur le site de vente à distance pour ne pas tromper le client.

Le meilleur moyen d'avoir une information fiable est de se rendre à sa source:



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

- [Code de la consommation : article L121-20-5](#)
Contrats conclus à distance et hors établissement
- [Code de la consommation : article L213-1](#)
Archivage du contrat conclu par voie électronique
- [Code de la consommation : article L211-1 à L211-4](#)
Obligations relatives aux contrats, au droit de rétractation et à la prospection commerciale
- [Code de la consommation : articles L221-5 à L221-7](#)
Obligation d'information pré contractuelle
- [Code de la consommation : articles L221-8 à L221-10](#)
Contrats conclus hors établissement
- [Code de la consommation : articles L221-11 à L221-15](#)
Contrats conclus à distance
- [Code de la consommation : articles L221-16 et L221-17](#)
Démarchage téléphonique et prospection commerciale
- [Code de la consommation : articles L221-18 à L221-28](#)
Droit de rétractation
- [Code de la consommation : article L216-3](#)
Délai de remboursement en cas de retard de livraison
- [Code de la consommation : article L232-3](#)
Droit applicable aux contrats
- [Code de la consommation : articles L242-1 à L242-4](#)
Sanctions civiles
- [Code de la consommation : articles L242-5 à L242-9](#)
Sanctions pénales
- [Code de la consommation : articles L242-10 à L242-14](#)
Sanctions administratives
- [Code pénal : article 226-18-1](#)
Sanction en cas de traitement de données à caractère personnel malgré opposition
- [Code pénal : articles R625-10 à R625-13](#)
Sanctions en cas d'atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques
- [Code civil : articles 1127-1](#)
Règles concernant un contrat conclu sous forme électronique
- [Code des postes et des communications électroniques : article L34-5](#)
Protection de la vie privée des utilisateurs de réseaux et de services de communications électroniques
- [Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique : article 19](#)
- [Loi n°2017-203 du 21 février 2017- vente à distance](#)



Le RGPD est un règlement qui impose des mesures strictes pour protéger les données personnelles. Selon la CNIL (Commission Informatique et Libertés), une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ».

Ce règlement impose plusieurs règles et mentions aux sites internet notamment.

Le non respect de ces règles est lourdement sanctionné.

Lorsqu'ils visitent un site web, les utilisateurs doivent être informés et donner leur consentement préalablement au dépôt ou la lecture de cookies ou autres traceurs.

De quoi parle t'on?

Lorsqu'ils naviguent sur le web ou utilisent des applications mobiles, les internautes sont de plus en plus suivis par différents acteurs (éditeurs de service, régies publicitaires, réseaux sociaux, etc.) qui analysent leur navigation, leurs déplacements et leurs habitudes de consultation ou de consommation, afin notamment de leur proposer des publicités ciblées ou des services personnalisés. Ce traçage est réalisé par l'intermédiaire de différents outils techniques, les « traceurs », dont font partie les cookies.

Le site doit informer l'internaute de ces traceurs et recueillir son consentement explicite à leur utilisation.

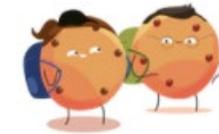
Il faut donc utiliser un bandeau de recueil du consentement. L'utilisateur doit aussi pouvoir modifier ses choix à tout moment.

Une page expliquant la politique de confidentialité doit expliquer en détail l'utilisation des données, leur durée de conservation et la marche à suivre pour l'utilisateur qui souhaite modifier ou supprimer ses données.



Salut c'est nous...

les Cookies !



On a attendu d'être sûrs que le contenu de ce site vous intéresse avant de vous déranger, mais on aimerait bien vous accompagner pendant votre visite... C'est OK pour vous ?

[Lire la politique de confidentialité](#)

Consentements certifiés par  axeptio

Non merci

Je choisis

OK pour moi

Exemple de bandeau de consentement ©<https://www.axeptio.eu>

La CNIL vous propose une information très complète sur les modalités d'application du RGPD et propose des solutions complètes.



- [Le règlement général sur la protection des données – RGPD](#) | 23 mai 2018
- [La loi Informatique et Libertés n°78-17](#) | 17 juin 2019
- [Code Pénal | Section 5 | art. 226-16 | art. 226-24](#)
- [Code Pénal | Section 6 | art. R-625-10 | art. R625-13](#)

Vérifiez que vous n'avez rien oublié!



- Raison / Dénomination Sociale
- Siren/SIRET
- Immatriculation RCS
- Forme juridique de la société (SARL, SA, SAS, etc...)
- Montant du capital social
- Numéro d'Identification Fiscale
- Responsable de la publication
- Nom / Dénomination / Raison Sociale, adresse et téléphone de l'hébergeur du site
- Conditions Générales de vente incluant le prix TTC en euros, les frais et date de livraison, les modalités de paiement, le service après vente, le droit de rétractation, la durée de l'offre, le coût de la communication à distance
- Pas de pratiques trompeuses (ajout non désiré au panier...)
- Page de validation de commande avec la mention « **Commande avec obligation de paiement** »
- Confirmation contenant les informations fournies au titre de l'obligation d'information.
- Les produits non disponibles sont signalés comme tels
- Barre d'information au sujet des cookies et page de politique de confidentialité complète.
- Le recueil des consentements est réel et l'entreprise est en mesure de fournir ces informations en cas de contrôle.



yanischauvel.com

